



Interventions de la région et de l'Europe en matière de diversification des exploitations



Cette mesure est éligible au FEADER pour la période 2007-2013 (mesure 311 du programme de développement rural hexagonal (PDRH)).

Elle constitue pour la Région une nouvelle action dans un domaine fondamental pour le maintien d'un tissu d'exploitations économiquement viables et aux activités diversifiées. Il s'agit ici de projets portés directement par l'exploitation sans création de société en parallèle.

Le total des aides nationales (Région et autres collectivités) ne dépassera pas le taux

de 20 % hors supplément Jeunes Agriculteurs (JA).

Bénéficiaires :

- Exploitants agricoles individuels à titre principal ;
- Sociétés ayant pour objet la mise en valeur directe d'une exploitation agricole (GAEC, EARL,...) ;
- Fondations, associations, établissements d'enseignement et de recherche agricoles, mettant en valeur une exploitation agricole.

Proposition d'intervention :

- Investissements d'agritourisme

Fermes de restauration

Type d'investissements	Dépenses subventionnables	Coûts plafonnés (HT)	Taux maximum d'aides publiques	Taux maximum d'intervention Région
Fermes auberges	Coûts de création, de modernisation et de mise aux normes des installations, notamment le matériel et les équipements de cuisines et logistiques.	80 000 €	40 % pour les dépenses inférieures à 50 000 €	20 %
	Aménagement et équipement de la salle de restauration et des abords extérieurs (y compris les accès et aires de manoeuvre et de stationnement des autocards, sous réserve d'intégration paysagère).		30 % au-delà + 10 points pour les JA	15 % + 5 % JA

Visites de fermes

Type d'investissements	Dépenses subventionnables	Coûts plafonnés (HT)	Taux maximum d'aides publiques	Taux maximum d'intervention Région
Fermes pédagogiques	Equipement spécifiques à ces activités	50 000 €	40 %	20 %
Fermes de découvertes	Aménagements intérieurs et extérieurs (y compris les accès et aires de manoeuvre et de stationnement des autocards, sous réserve d'intégration paysagère).		30 % au-delà pour les JA	+ 5 %
Fermes équestres	Mise aux normes de sécurité et d'hygiène Conception, édition d'une notice ou étude d'impact environnemental			

Le cofinancement du Conseil Régional Midi-Pyrénées interviendra, par ordre de priorité, sur les investissements matériels liés :

- 1 - aux fermes de restauration
- 2 - aux visites de fermes
- 3 - aux lieux de découverte de savoir-faire et produits de la ferme

- 4 - aux investissements liés à des activités de services et d'artisanat
- 5 - aux investissements liés à la vente de produits de la ferme



Pour tous renseignements complémentaires, contactez le 05.62.61.77.67



L'édition 2009

"Bienvenue à la Ferme" est arrivée.

Vous pouvez la commander en appelant le 05.62.61.77.67.

